

Février 2021

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Janvier 2021 : les petits utilitaires portent le marché

En janvier 2021, 11 333 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en croissance de 2,9 % par rapport à janvier 2020. Cette hausse n'était pas attendue en raison d'un calendrier défavorable, marqué par deux jours ouvrés de moins qu'en 2020 (22 contre 20). Elle tient à la vigueur des immatriculations d'utilitaires légers (camionnettes, remorques et caravanes). En cumul annuel, pénalisés par la crise sanitaire, les achats de véhicules neufs ont diminué de 14 %.

Les ventes de voitures particulières et commerciales, en hausse de 2,3 %, ont représenté 57 % des immatriculations du mois de janvier. Pour le douzième mois consécutif, la variation des ventes d'automobiles a été plus favorable en Pays de la Loire que dans l'Hexagone (- 6,0 %). La croissance du marché n'a toutefois concerné qu'une seule des quatre grandes catégories de motorisation, à savoir les modèles hybrides dont les ventes ont doublé par rapport à janvier 2020.

Deuxième marché par le nombre de transactions, le segment des véhicules utilitaires légers a bondi de 29 % en janvier. Sur un an, ses ventes ont reculé de 10 %.

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Janvier 2021

	Loire- Atlantique	Maine- et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	2 473	1 292	418	930	1 388	6 501
Cyclomoteur	182	108	24	55	126	495
Motocycle	201	84	21	69	74	449
Voiturette	15	14	4	16	25	74
Remorque légère et caravane	155	141	41	74	84	495
VASP léger	215	100	34	51	147	547
Autobus et autocar	2	15	-	2	7	26
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	1 017	298	88	203	263	1 869
Camion	41	18	6	15	32	112
Tracteur routier	41	43	47	15	24	170
Semi-remorque	26	44	44	12	24	150
Remorque lourde	2	4	-	2	8	16
VASP lourd	11	5	2	5	3	26
Tracteur agricole	73	46	24	33	48	224
Engin agricole (autre que tracteur)	36	31	35	21	56	179
Ensemble	4 490	2 243	788	1 503	2 309	11 333

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur – Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

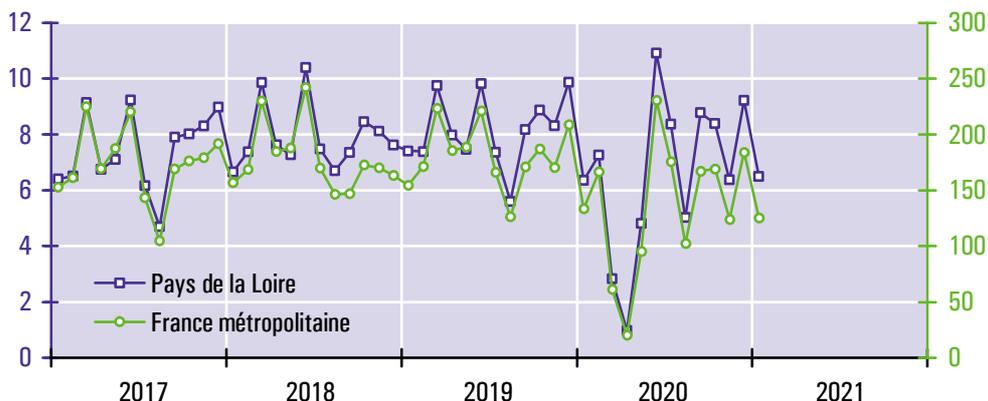
En janvier 2020, 6 501 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une hausse de 2,3 % par rapport à janvier 2020, allant à rebours de la variation observée en France métropolitaine (-6,0 %). C'est la douzième fois d'affilée que l'évolution des immatriculations ligériennes de voitures est plus favorable qu'au niveau national. En cumul annuel, les ventes de voitures neuves ont régressé de 18,1 % dans la région et de 24,6 % dans l'Hexagone.

En relation avec les aides de l'État (bonus écologique et prime à la conversion) qui vise à accélérer la tendance de fonds de verdissement du parc, les immatriculations de voitures carburant exclusivement aux énergies fossiles ont continué de reculer en janvier : - 13,4 % pour les modèles gazole et - 2,5 % pour les modèles essence.

Pour la première fois depuis le confinement du printemps dernier, le segment des modèles électriques a lui aussi reculé (- 44 % par rapport à janvier 2020). La baisse est un contrecoup des ventes record de décembre dernier où la barre des mille voitures électriques vendues avaient été dépassée pour la première fois dans la région. En fin d'année 2020, les constructeurs avaient en effet consenti de fortes remises sur leurs véhicules à zéro émission afin de satisfaire les injonctions de l'Union européenne en matière de réduction de la pollution automobile.

Le phénomène n'a pas touché les ventes de voitures hybrides qui ont été multipliée par deux en janvier. Comme en décembre, elles ont représenté près d'un quart du marché automobile ligérien.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

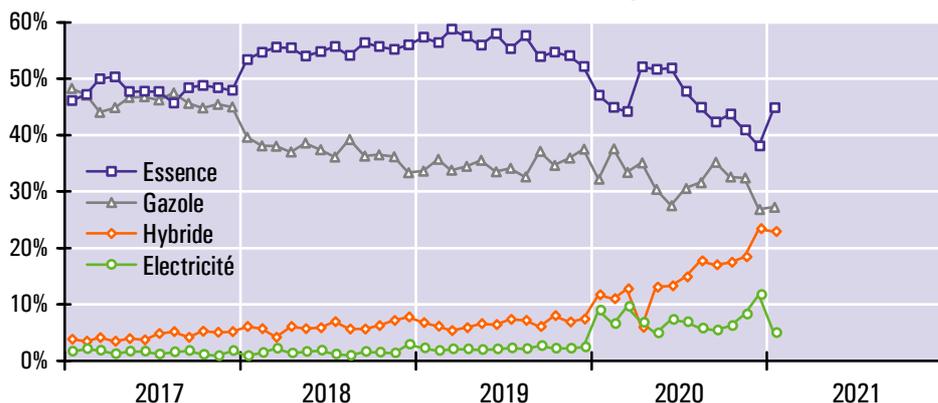
	Janvier 2021			Février 2020 à janvier 2021		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	2 473	38 %	+ 7 %	31 270	39 %	- 17 %
Maine-et-Loire (49)	1 292	20 %	- 3 %	15 727	20 %	- 18 %
Mayenne (53)	418	6 %	- 0 %	5 280	7 %	- 16 %
Sarthe (72)	930	14 %	- 3 %	11 516	14 %	- 23 %
Vendée (85)	1 388	21 %	+ 5 %	15 632	20 %	- 18 %
Essence	2 915	45 %	- 3 %	35 826	45 %	- 33 %
Gazole	1 772	27 %	- 13 %	24 779	31 %	- 27 %
Hybride	1 491	23 %	+ 101 %	13 196	17 %	+ 95 %
Électricité	321	5 %	- 44 %	5 616	7 %	+ 123 %
Autres motorisations	2	0 %	- 50 %	8	0 %	- 97 %
Personnes morales	3 324	51 %	+ 2 %	37 837	48 %	- 19 %
Personnes physiques	3 177	49 %	+ 2 %	41 588	52 %	- 17 %
Ensemble	6 501	100 %	+ 2 %	79 425	100 %	- 18 %

¹ Évolution entre les immatriculations de janvier 2021 et celles de janvier 2020

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

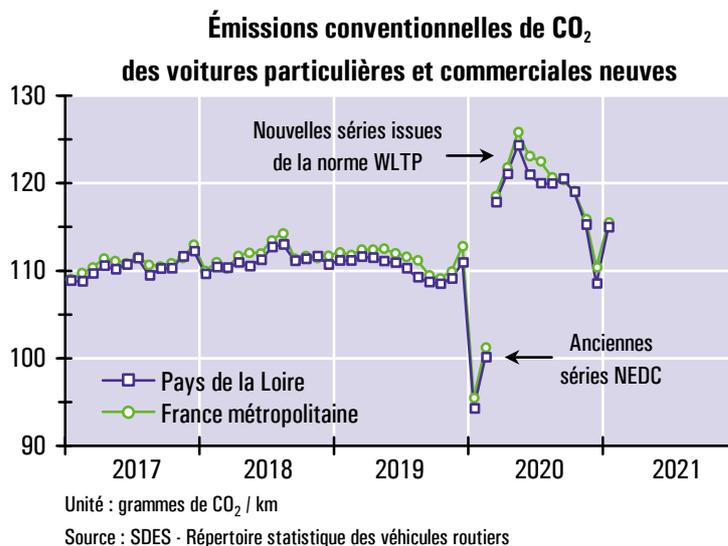
Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves immatriculées en janvier 2020 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 114,9 grammes par kilomètre. Ce niveau d'émissions, désormais basé sur le cycle de mesure WLTP, n'est pas comparable avec les données en vigueur jusqu'en février 2020 qui reposaient sur la norme NEDC.

La baisse des émissions en 2020 provient de la forte hausse des immatriculations de modèles hybrides et électriques liée aux subventions à l'achat de l'État français et à la mise en œuvre d'exigences européennes de réduction des rejets de CO₂ des véhicules.



2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

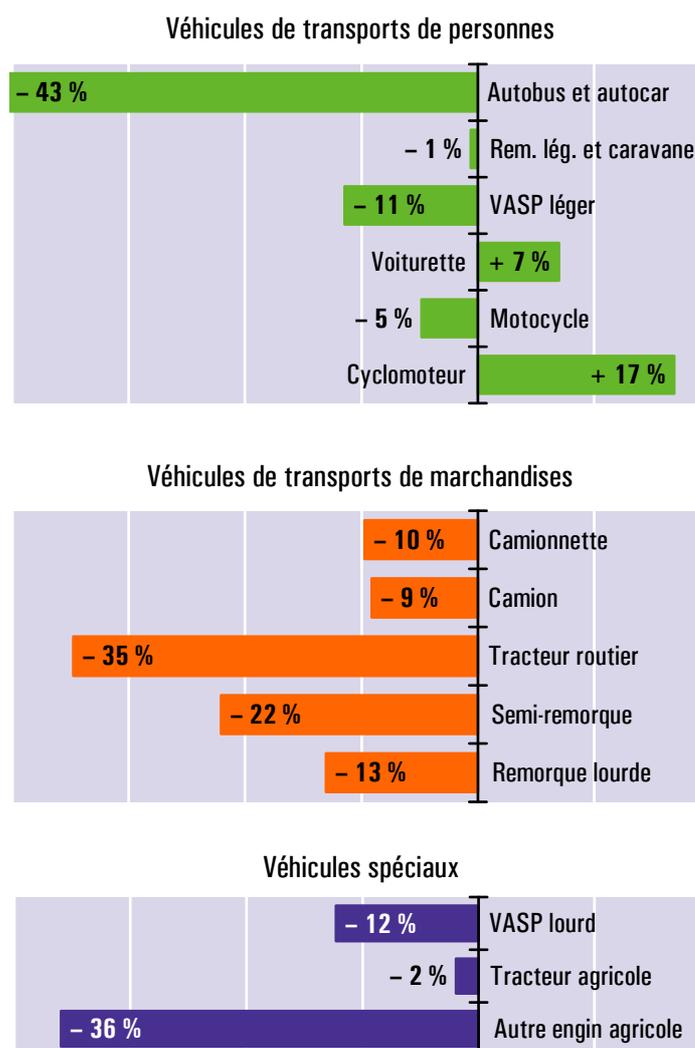
En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les ventes de janvier ont augmenté de 6 % par rapport au même mois de 2020. La hausse a principalement concerné les remorques légères / caravanes (+ 39 %) et les voiturettes (+ 19 %). Les ventes d'autobus et d'autocars sont en forte baisse (- 54 % en janvier, - 43 % sur un an) en raison des très importantes livraisons de décembre 2019 et de janvier 2020.

Après trois mois de baisse, les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises se sont redressées de 18 % par rapport à janvier 2020. La reprise n'a toutefois concerné que les camionnettes (+ 29 %). En cumul annuel, la baisse des ventes, qui a concerné les cinq catégories de véhicules, s'élève à 13 %.

Le machinisme agricole a chuté de 44 % en janvier et de 18 % au cours des douze derniers mois. En raison d'une évolution réglementaire liée à l'obligation de disposer d'une carte grise pour circuler sur la voie publique, les immatriculations d'engins agricoles avaient été très élevées fin 2019 et début 2020. Le segment des VASP lourds demeure en retrait sur un an (- 12 %) malgré le doublement des ventes de janvier.

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (février 2020 à janvier 2021) et celles des mêmes mois un an auparavant (fév. 2019 à janv. 2020)
Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/parc-et-immatriculations-des-vehicules-routiers>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : <https://www.carlabelling.ademe.fr>

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation et d'essai auprès de leur clientèle, qui représentent environ 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette

Véhicules légers sans permis pour le transport de personnes (quadricycles de puissance n'excédant pas 6 kW et cyclomoteurs carrossés à trois roues).

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).

Les immatriculations de véhicules neufs en Pays de la Loire

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Service connaissance des territoires et évaluation

5 rue Françoise Giroud
CS 16326
44263 Nantes Cedex 2
Tél. 02 72 74 73 00

Directrice de la publication :
Annick Bonneville

ISSN : 2109-0025
© DREAL 2021